

TPM VOUS INFORME...

Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire



LE POINT SUR...

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°8

PROCHAINES ETAPES

- Prochaine réunion publique envisagée le **18 octobre 2021** : la date et le lieu seront communiqués par voie d'affichage et sur le site internet de la ville. ;
- Date prévisionnelle du débat sur les orientations du PADD : Conseil métropolitain du **10 novembre 2021** ;
- Poursuite des études pour constitution des **pièces réglementaires** du PLU révisé (règlement, documents graphiques et orientations d'aménagement et de programmation) :

Point d'étape

A l'occasion des numéros précédents du mensuel municipal, les premiers éléments du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé ont été présentés, à savoir :

- Les conclusions du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, futur chapitre du rapport de présentation ;
- Les évolutions des orientations et des objectifs du PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

AVANCEMENT DE LA REVISION

Concertation publique :

- Page internet dédiée ouverte depuis le 8 avril 2021 (précédemment, information sur la page « PLU ») ;
- Registre à disposition en Mairie + Possibilité d'envoyer des courriers postaux ou des courriers électroniques ;
- Mensuel municipal : un article par mois depuis février 2021 ;
- Réunions publiques.
- Etc.

Révision du diagnostic et de l'état initial de l'environnement :

- Document présenté à la population et aux personnes publiques associées (PPA).

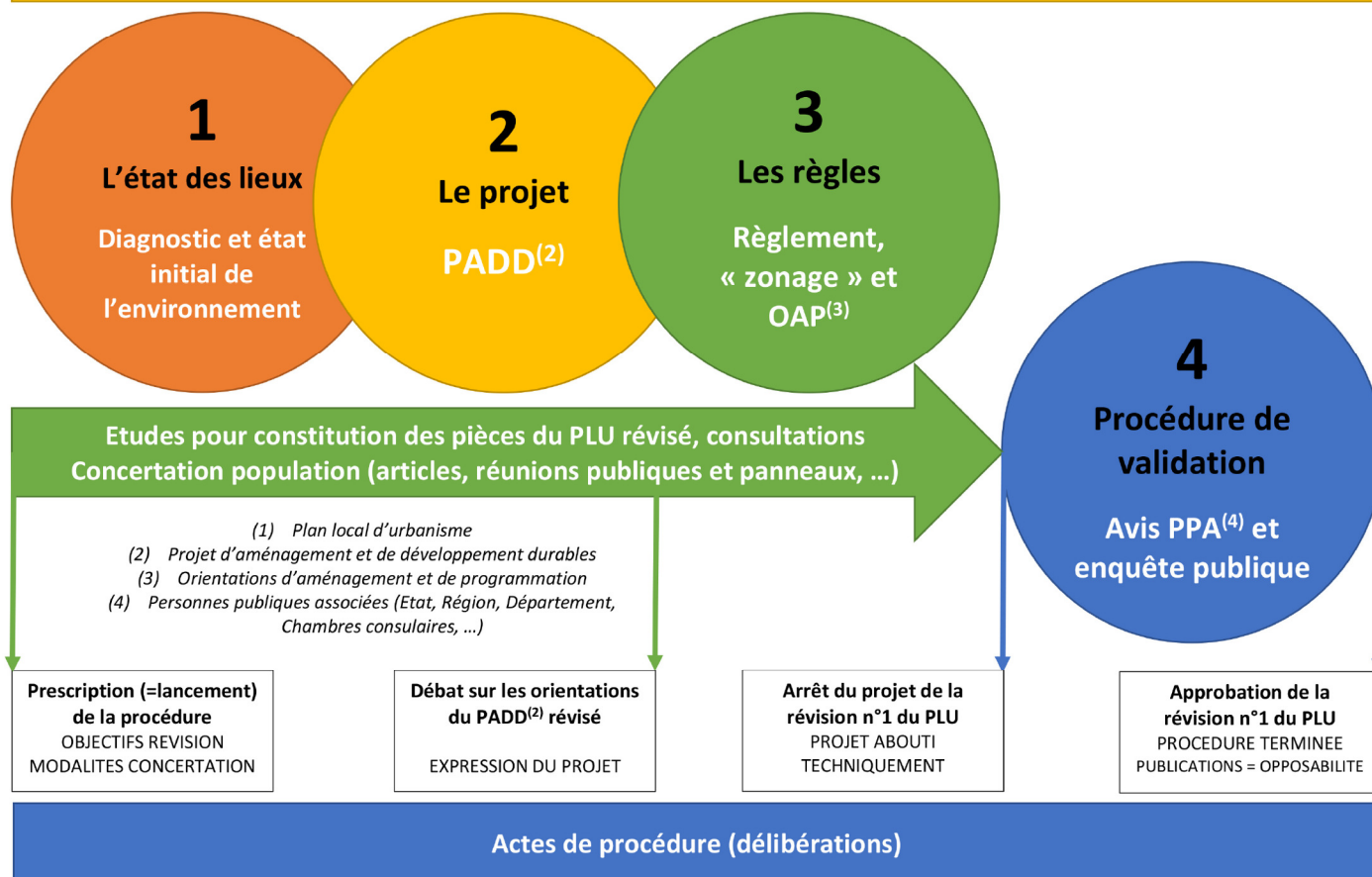
Révision du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) :

- Document en cours de finalisation.

Nouveauté à prendre en compte dans la révision du PLU :

- Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi Climat et Résilience).

REVISION N°1 DU PLU⁽¹⁾ DE LA CRAU





Concertation publique

S'INFORMER ET DONNER SON AVIS SUR LA REVISION DU PLU

La concertation publique se poursuit. Elle est le moyen d'informer la population pendant toute la durée des études relatives à la révision du PLU et de recueillir ses requêtes ou observations.

Pour rappel, les modalités de cette concertation ont été définies par la délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2017, relative à prescription (ou lancement) de la révision du PLU, puis précisées dans la délibération du Conseil métropolitain du 16 février 2021 (après le transfert de la compétence « PLU » de la Ville à la Métropole de Toulon Provence Méditerranée).

QUELS DOCUMENTS SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES A CE JOUR ?

- Chapitre 1 du futur rapport de présentation du PLU (diagnostic et état initial de l'environnement), Septembre 2021 ;
- Porter à connaissance (PAC) de l'ARS (Agence régionale de santé) du 6 Mai 2021 ;
- Conclusions du diagnostic et l'état initial de l'environnement (synthèse), Mai 2021 ;
- Délibération du conseil métropolitain n°21/02/44 du 16 février 2021 ;
- Porter à connaissance (PAC) de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) du 21 août 2018 ;
- Porter à connaissance (PAC) de l'Etat du 19 avril 2018 et annexes ;
- Délibération du conseil municipal de La Crau n°2018/012/12 du 14 mars 2018 ;
- Délibération du conseil métropolitain n°18/02/13 du 13 février 2018 ;
- Délibération du conseil municipal de La Crau n°2017/093/5 du 9 novembre 2017 (lancement de la procédure).

Réunions publiques et information en continu

Concertation publique liée à la révision du PLU

Réunions publiques :

La première réunion publique a eu lieu en Mairie de La Crau, le 20 septembre 2021.

La prochaine réunion publique est envisagée le **18 octobre 2021** (date et lieu à confirmer). Elle portera sur les évolutions des orientations et des objectifs du PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

Information en continu :

Retrouvez toutes les informations relatives à la révision du PLU :

- sur la page internet dédiée, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
- en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84.

Votre avis compte !

Les habitants qui le souhaitent sont invités à faire parvenir leurs requêtes ou observations par l'un des moyens à leur disposition (ces moyens sont rappelés sur la page internet précitée), à savoir :

- Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau ».



Première réunion publique portant sur la révision du PLU, le lundi 20 septembre 2021 à l'Hôtel de Ville.